

#### MAIRIE DE LAY SAINT CHRISTOPHE

Place Emile-Conte 54690 LAY St CHRISTOPHE mairie@lay-saint-christophe.fr Tél: 03.83.22.80.21



# DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

« Famille ayant déjà un dossier périscolaire ou ALSH 2024-2025 »

# Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025

ATTENTION: Nouvelles modalités d'inscriptions, au vu de la forte demande de fréquentation des centres de loisirs, couplé à la problématique des recrutements d'encadrants qualifiés, le conseil municipal à fait le choix de mettre en place une priorisation sur 3 critères.

CRITERE N°1	CRITERE N°2	CRITERE N°3
Enfant(s) domicilié(s) sur la commune dont les deux parents travaillent :	Enfant(s)scolarisé(s) sur la commune dont les deux parents travaillent et dont un travaille sur la commune :	Parents séparés, dont celui qui a la garde travaille durant le centre :
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

	<u>1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>2ème enfant</u>	<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>	<u>4ème enfant</u>
МОМ				
PRENOM				
DATE DE NAISSANCE				
CLASSE				
	1 semaine x€	1 semaine x€	1 semaine x€	1 semaine x€
	=	= €	= €	= €

TOTAL A PAYER : ...... € le .....

SITUATION ACTUELLE DES PARENTS				
	Mariés 🗆 PACS 🗅 Divorcés 🗅 Séparés	☐ Vie maritale		
En	cas de divorce ou séparation : Quel pare	ent à la garde de l'enfant ? 🗖 Mère 🗖 Père		
R	ESPONSABLE LEGAL 1 / PERE	RESPONSABLE LEGAL 2 / MERE		
NC	DM:	NOM:		
Pré	nom :	Prénom:		
Ad	resse:	Adresse:		
Né	le :à	Né le :à		
Tél	éphone portable :	Téléphone portable :		
Мс	sil:	Mail:		
ОВ	LIGATOIRE :			
Ν°	du coefficient familial C.A.F :			
Αu	tre régime : (MSA) :			
	PIECES ADMINISTRATIV	'ES A JOINDRE AU DOSSIER		
		nts si dossier prioritaire e la photocopie de la décision de justice fixant les tale et d'hébergement ainsi que la copie du livret		
	AUTO	RISATIONS		
Je 	soussigné(e), M, Mme			
Re	sponsable légal de l'enfant :			
mc	Déclare avoir pris connaissance du airie ou sur le site internet de la commo	règlement de fonctionnement disponible en une et l'accepte.		
<u>AU</u>	<u>TORISE</u>			
	<ul> <li>Mon enfant à se baigner en p         □ oui</li> </ul>	oiscine. □ non		
	Mon enfant à quitter seul(e) l'ALSH     □ Oui	□ Non		
	<ul> <li>La diffusion publique, par la Commur images de mon enfant</li> </ul>	ne des photographies et films contenant des		
	□ Oui	□Non		
		Fait à		

Signature des représentants légaux

### MAIRIE DE LAY SAINT CHRISTOPHE



Place Emile-Conte 54690 LAY St CHRISTOPHE

mairie@lay-saint-christophe.fr
Tél: 03.83.22.80.21



## NOTE D'INFORMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

A CONSERVER PAR LES PARENTS

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il nous paraît indispensable de communiquer aux familles les points suivants :

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes à la salle Multi-activités, rue Jules-Ferry à Lay-St-Christophe du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants arrivent le matin et repartent le soir. Les inscriptions se font pour la semaine complète. L'ouverture du centre a lieu tous les jours de **7h30** à **18h00**. Le repas du midi est obligatoire est le gouter est fourni par le centre.

**Horaires:** Accueil des enfants: de 7h30 à 9h00

Départ des enfants : entre 17h00 et 18h00

#### Les tarifs de l'accueil de loisirs sont les suivants :

Le prix est à la semaine et inclus repas et goûter, hors pique-nique.

En cas de jours férié le montant est proratisé au nombre de jours d'ouverture du centre.

Tarifs:

			Bénéficiaire régime général (CAF 54)				
			QF inférieur ou égal à 799	QF de 800 à 1199	QF de 1200 à 1599	QF supérieur à 1600	Bénéficiaire "aides vacances" sur attestation
Tarifs à compter du 1er/09/2023	ALSH Forfait semaine	145 €	80 €	90 €	105€	115€	60 €
			7,50 €				

- **Tarif extérieur :** 10 € supplémentaires sur les montants indiqués tout enfant non domicilié ou non scolarisé à Lay-Saint-Christophe.
- **En cas de PAI avec fourniture du repas :** en cours de validité, une réduction de 4,5€ par jour d'ouverture sera appliquée ;
- En cas de désistement entre le 15<sup>ème</sup> jour précèdent le centre et le jour du démarrage, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence);
- **En cas d'absence**, remboursement sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence).

Il est conseillé de munir vos enfants d'un sac avec une paire de chaussettes et des sousvêtements de rechange. Il est également conseillé d'habiller vos enfants avec des vêtements adaptés à la météo et aux activités proposées.

Le linge doit être marqué ; si vous n'avez pas le temps de coudre, merci d'écrire le nom de votre enfant au feutre indélébile sur les étiquettes des vêtements.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation des objets de valeurs que votre enfant aurait apporté.

### Numéros de téléphones utiles :

Directrice Déborah LENAULT: 06.45.75.08.63

Salle Rose - Cantine : 03.83.22.86.50

Mairie: 03.83.22.80.21